

ORGANISATION
POUR LA MISE EN VALEUR
DU FLEUVE SENEGAL
O. M. V. S.

10175

Organisation pour la mise en valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Bout Commission
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

**COLLOQUE SUR LES ORIENTATIONS
DU DEVELOPPEMENT DE L' "APRES-BARRAGE "**

(Dakar, du 19 au 23 novembre 1984)

Novembre 1984

10775

SOMMAIRE

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Développement
Saint-Louis

- I. Allocution d'ouverture de S.E. le Président Abdou DIOUF
- II. Relevé des recommandations du colloque
- III. Rapport de la Commission chargée du Développement rural et de l'Environnement
- IV. Rapport de la Commission chargée de l'examen des questions relatives à la Navigation, à l'Energie et au Développement industriel et minier
- V. Rapport de la Commission chargée d'étudier les questions relatives :
 - a) à la Gestion des ouvrages
 - b) aux Ressources humaines et Formation
 - c) au financement
 - d) à la Planification
- VI. Annexes
 1. Communiqué final
 2. Motion de remerciements
 3. Allocution de bienvenue prononcée par le Président du Conseil des Ministres de l'OMVS

107.75

Organisation pour la Développement
Fluve Senegal
H.A.P. 60 m m
Centre Régional de
Saint-Louis

4. Allocution de clôture prononcée par le Président du Conseil des Ministres
5. Liste des membres de la Commission du Développement Rural
6. Liste des membres de la Commission chargée de l'examen des questions relatives à la Navigation, à l'Energie et au Développement industriel et minier
7. Liste des membres de la Commission chargée d'étudier les questions relatives :
 - a) à la Gestion des ouvrages
 - b) aux Ressources humaines et Formation
 - c) au Financement
 - d) à la Planification

I. ALLOCUTION D'OUVERTURE

DE

SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDOU DIOUF,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

ALLOCUTION D'OUVERTURE
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR ABDOU DIOUF
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

Dans un peu moins de quatre ans, le fleuve Sénégal sera totalement et durablement maîtrisé.

Quelle victoire de l'homme sur la nature ! Mais surtout quelle merveilleuse aventure que celle qui aura conduit trois Etats à unir leurs énergies en faveur d'une cause dont on ne peut que souligner la grandeur et la générosité.

Grâce à leur opiniâtreté et à leur inébranlable volonté de vaincre la fatalité, ce qui n'était encore qu'un rêve, il y a quelques années, est en passe de devenir réalité pour trois peuples sahéliens désireux de repousser au-delà de leurs frontières le spectre de la malnutrition et de la famine.

Notre sous-région n'a, hélas, pas échappé au phénomène mondial de la désertification. Depuis le début du siècle, des régions désertiques n'ont cessé de s'étendre au détriment des sahels. C'est ainsi que 14 Millions de km² de terres cultivables ont été perdues dans le monde en 80 ans dont près de 700 000 au Sud du Sahara.

La vallée du fleuve Sénégal, jadis florissante, a pour sa part, connu une détérioration continue de sa situation agricole et de son environnement.

La surexploitation du milieu, la dégradation des éco-systèmes et l'augmentation de la population, en dépit d'un flux migratoire élevé, a généré un processus cumulatif de destabilisation des systèmes agro-pastoraux.

Les tentatives d'amélioration des conditions de vie de nos populations n'ont pourtant pas fait défaut.

Déjà, dès 1912, l'ingénieur Emile BELLIME publia des rapports documentés sur les possibilités d'aménagement de la vallée.

Il fallut attendre 1935 pour qu'une Mission d'Etudes du Fleuve Sénégal (MEFS) soit créée.

En 1938, lui succéda la Mission d'Aménagement du Sénégal qui se limita à des études sectorielles sans vision globale de mise en valeur.

Parallèlement se développaient quelques initiatives privées comme celle de l'Union hydroélectrique africaine, en 1950.

D'une manière générale, aucune réalisation notable ne suivit cette prolifération d'études.

L'absence de moyens de cultures mécanisés, un matériel végétal mal adapté et la salinité des eaux du delta et des sols constituèrent des obstacles dont l'essentiel commença à être levé dans les années 1950.

Ce n'est qu'en 1963, que nos jeunes Etats affirmèrent leur détermination à fonder un développement régional de la vallée en se regroupant dans un Comité Inter-Etats chargé d'un programme intégré de mise en valeur des ressources du Bassin.

Ce comité fut remplacé en mars 1968, par l'Organisation des Etats riverains du Sénégal (OERS).

L'objectif devenait plus précis. En plus de l'aménagement du fleuve, il visait à l'harmonisation des plans de développement nationaux et à l'application de politiques de développement sectoriel concerté.

A l'OERS succéda, en Mars 1972, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) avec ses partenaires actuels.

L'OMVS est donc l'aboutissement d'un long processus de coopération inter-régionale, amorcé, avec des fortunes diverses, dès 1963.

Elle offre maintenant le cadre privilégié d'une mise en commun des ressources du Bassin pour un développement économique et social harmonieux.

Ce bref rappel historique montre, à l'évidence, que l'option des barrages est la seule qui puisse efficacement s'opposer à la dégradation constante de l'environnement.

En modifiant fondamentalement le régime des eaux, la politique des barrages constitue une véritable entreprise de reconditionnement du milieu physique.

En dépit de ses détracteurs, l'OMVS a gagné la première partie de son pari. En 1988, les Etats riverains disposeront, en effet, grâce à un fleuve entièrement maîtrisé, des instruments d'un développement inter-régional dépassant largement le cadre de la vallée et qui sera l'affaire de plusieurs générations.

Avec la mise en eau de Manantali, en Août 1988, s'ouvrira, effectivement, l'ère de l'après-barrage.

Le Mali, la Mauritanie et le Sénégal, tous trois "pays agressés par la désertification", sont sur la voie de lendemains meilleurs, pourvu qu'ils sachent saisir l'opportunité des barrages et en tirer le meilleur parti.

La régularisation du débit du fleuve à 300 m³/s et l'arrêt de la langue salée obtenus par des infrastructures communes plurifonctionnelles permettront d'assurer :

- l'irrigation de 375 000 ha de terres dont 240 000 au Sénégal, 126 000 en Mauritanie et 9 000 au Mali ;
- la production annuelle de 800 gigawatt/heure à partir de la centrale hydro-électrique de Manantali ;
- la navigabilité permanente du fleuve, sur plus de 900 km, entre Kayes et Saint-Louis ;
- le remplissage du Lac de Guiers en vue de l'alimentation en eau potable des centres urbains de la région dakaroise.

Pour sa part, le Sénégal a pris conscience très tôt de la nécessité des problèmes à résoudre pour valoriser dans les meilleures conditions les aménagements communs.

Dans cet esprit, un conseil interministériel s'est tenu à mon initiative et sous ma présidence, le 8 Novembre dernier, aux fins d'examiner, dans leurs divers aspects, les perspectives et la stratégie de développement de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler "l'après-barrage".

Chacun a pu prendre connaissance des recommandations formulées à l'issue des travaux de ce conseil. Ce souci constant du Sénégal d'organiser une réflexion sur l'après-barrage est partagé par l'OMVS et les autres Etats membres de l'Organisation. C'est ce qui m'a encouragé à convoquer ce colloque sur lequel d'immenses espoirs sont fondés au niveau de nos trois (3) Etats.

En vue de déboucher sur des propositions concrètes avant la mise en eau des ouvrages, l'OMVS a déjà engagé un ensemble d'actions, en particulier, la tenue de séminaires sur :

- l'aménagement des terres,
- les problèmes de l'environnement et de la protection de la nature,
- les aspects de formation et d'encadrement du monde rural,
- les problèmes socio-économiques.

Ces travaux ont permis aux différents experts concernés de procéder à des échanges de vue fructueux.

Certains thèmes ont, dès à présent, donné lieu à l'élaboration des termes de références d'études devant être soumis à la communauté internationale.

- Il s'agit notamment :

- des actions de santé publique,

- de l'intégration de l'agriculture et de l'élevage,

- du marché de l'énergie et de la conception du réseau électrique,

- de l'aménagement de la voie navigable et des escales portuaires,

- enfin et surtout, de l'élaboration d'un schéma harmonisé de développement du Bassin du fleuve.

C'est donc dans le même esprit qu'en ma qualité de Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de l'OMVS, j'ai proposé la tenue de ce Colloque afin de poser les bases d'une planification concertée de nos ressources nouvelles.

Mesdames et Messieurs,

Le temps est maintenant venu d'aborder une réflexion globale sur l'après-barrage en vue d'identifier de manière exhaustive l'ensemble des contraintes à la mise en valeur des ouvrages et de proposer les réponses appropriées dans un concept de développement intégré de la vallée.

Au cours de vos travaux, vous aurez à examiner les questions relatives :

- au développement rural ;
- au développement industriel et énergétique ;
- à la protection de l'environnement ;
- aux infrastructures portuaires et à la navigabilité du fleuve
- à la recherche du financement.

De même, il vous incombera de définir les principes d'une gestion des eaux conciliant les intérêts respectifs de tous les usagers.

Vous aurez aussi à vous préoccuper des conséquences sociales et humaines des bouleversements occasionnés au milieu traditionnel par l'extension de l'irrigation, ainsi que des aspects de formation et d'encadrement du monde rural.

Sur chacun de ces problèmes fondamentaux, la communication de la délégation sénégalaise dégage les grands principes des actions à conduire, tant au niveau de l'OMVS qu'à celui du Sénégal.

Tout en laissant subsister un certain nombre d'interrogations, elle propose un ensemble de dispositions pratiques dans les différents domaines évoqués.

Parmi les mesures préconisées, je signalerai celle ayant trait à la création d'un comité de planification, de coordination et de suivi du développement de la vallée.

Cette proposition me paraît d'autant plus importante qu'elle vise à instituer un cadre de cohérence pour la réflexion et l'action de toutes les parties concernées.

Elle permettra, en outre, d'entreprendre les études de gestion des ouvrages et d'harmonisation des politiques nationales pour toutes les questions liées à l'exploitation des potentialités offertes par les barrages, notamment celles touchant au développement rural, à la navigation et à la politique énergétique.

Il serait hautement souhaitable que cette méthodologie fut adoptée par nos partenaires. De cette façon pourrait être mis en place un dispositif institutionnel d'actions sous l'égide de l'OMVS.

Au-delà de cette recommandation de portée générale, je signalerai quelques suggestions spécifiques intéressant plus particulièrement le Sénégal.

Dans le domaine de l'agriculture, aucune des voies de développement possibles (la grande exploitation agro-industrielle privée ou la petite exploitation familiale) n'a été écartée.

Toutefois, le développement de l'agriculture par le biais de la petite exploitation paysanne sera privilégiée. Il apparaît comme la meilleure réponse à la poussée démographique.

En outre, il a le mérite de favoriser l'émergence d'une véritable profession agricole organisée, capable de gérer les intérêts économiques et professionnels des populations riveraines.

Parmi les autres mesures il faut citer l'encadrement et la formation des ruraux ainsi que l'information des agriculteurs et des éleveurs sur les potentialités et les contraintes de l'après-barrage.

La réduction du rôle de la puissance publique s'accompagnera par ailleurs, du transfert de certaines de ses fonctions vers les organisations professionnelles agricoles.

S'agissant du développement global de la vallée, nombre de recommandations ont été faites, en particulier en faveur de l'élevage et du développement agro-pastoral, de la reforestation et de la sauvegarde des peuplements existants, de la pêche continentale, d'un réaménagement du terroir villageois, de la promotion des petites et moyennes entreprises et du développement des structures d'appui, d'une réinsertion des immigrés dans les secteurs concernés, etc...

Toutefois, le développement de l'agriculture par le biais de la petite exploitation paysanne sera privilégiée. Il apparaît comme la meilleure réponse à la poussée démographique.

En outre, il a le mérite de favoriser l'émergence d'une véritable profession agricole organisée, capable de gérer les intérêts économiques et professionnels des populations riveraines.

Parmi les autres mesures il faut citer l'encadrement et la formation des ruraux ainsi que l'information des agriculteurs et des éleveurs sur les potentialités et les contraintes de l'après-barrage.

La réduction du rôle de la puissance publique s'accompagnera par ailleurs, du transfert de certaines de ses fonctions vers les organisations professionnelles agricoles.

S'agissant du développement global de la vallée, nombre de recommandations ont été faites, en particulier en faveur de l'élevage et du développement agro-pastoral, de la reforestation et de la sauvegarde des peuplements existants, de la pêche continentale, d'un réaménagement du terroir villageois, de la promotion des petites et moyennes entreprises et du développement des structures d'appui, d'une réinsertion des immigrés dans les secteurs concernés, etc...

Enfin, mon Gouvernement élaborera un programme d'extension du réseau des pistes de desserte, prévoiera la mise en place d'un programme de santé préventive et procédera à une étude de factibilité pour l'alimentation en énergie électrique des régions de Dakar et de Saint-Louis à partir de la centrale de Manantali.

Voilà donc, en résumé, l'essentiel des recommandations formulées à l'issue du conseil interministériel du 8 Novembre 1984.

Convendez qu'il n'y a rien dans tout cela d'irraisonné ou de démesuré. Il ne s'agit là, Mesdames et Messieurs que de mesures indispensables si l'on considère l'enjeu des barrages et l'incidence qu'ils auront sur les économies de nos trois Etats.

Nous devons cependant préconiser une démarche prudente et nous entourer d'un maximum de garanties. Telle est la première motivation du conseil interministériel et telle doit être, à mon sens, celle du colloque qui s'ouvre aujourd'hui.

Mais je crois aussi que limiter l'après-barrage à la seule notion d'aménagement de la vallée serait pour nos pays un manque de discernement très regrettable. C'est pourquoi, la démarche prudente que je préconise pour la poursuite de vos travaux ne doit pas s'opposer aux initiatives les plus originales pour autant que celles-ci visent à une utilisation rationnelle des ressources en eau.

Dans cet ordre d'idée, je rappelle que le Sénégal étudie très activement la possibilité de dériver les eaux du fleuve par canal à ciel ouvert. Les premières conclusions des experts sont particulièrement favorables. Une étude de factibilité est en cours de préparation avec les concours des autorités italiennes. Ce canal, s'il se réalisait, permettrait l'approvisionnement en eau de Dakar jusqu'en l'an 2020 et assurerait l'irrigation de plusieurs milliers d'hectares de terres dans toute la région historique du Cayor, c'est-à-dire le long des 200 kilomètres séparant le lac de Guiers de la région de Sindia aux environs de Thiès.

C'est dire que l'on peut fort bien envisager un développement des régions éloignées de la vallée avec autant de profit.

Parmi les autres volets figure également l'étude de la remise en eau de la basse vallée du Ferlo. Il me plaît de penser qu'un jour, peut-être, celle-ci retrouvera son aspect verdoyant d'antan et que, sur ses rives nourricières, des hommes, des femmes et des enfants y vivront comme y ont vécu nos ancêtres.

Les barrages ne sont que la première phase d'une opération globale de grande envergure exigeant des moyens financiers hors de l'échelle de nos économies.

Nonobstant le gigantisme des tâches liées à l'après-barrage, nous pouvons être confiants dans l'avenir et assurés que, comme par le

passé, les aides des Pays amis et des institutions financières ne nous feront pas défaut.

Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement ?

En acceptant d'être à nos côtés dans cette extraordinaire aventure qu'est la construction des barrages, les bailleurs de fonds ont, dans une certaine mesure, lié leur destin au nôtre.

Dans ces conditions, ne pas poursuivre l'aide reviendrait à anéantir le rôle assigné aux barrages et à condamner nos Etats à ne jamais se développer.

Je tiens à cette occasion à remercier toutes les agences de développement et tous les organismes gouvernementaux qui, dans un remarquable élan de solidarité, ont conjugué leurs efforts en faveur des populations de nos Etats sahéliens si durement frappés par la sécheresse.

Mesdames et Messieurs,

Entrant de plain-pied dans la période de préparation de l'après-barrage, il nous faudra mettre au point les institutions et les méthodes de développement, amorcer les relations inter-sectorielles au profit de nos économies nationales, définir, enfin, une politique commune de gestion des ressources hydriques assurant une transformation rapide et continue des domaines économiques traditionnels.

En dépit de la multiplicité, de l'ampleur et de l'étroite interdépendance des problèmes à traiter, nous attendons de vos travaux des conclusions précises, apportant des réponses pertinentes aux questions posées et aussi, il va sans dire, des propositions constructives à partir desquelles une véritable stratégie de l'après-barrage pourra être mise en oeuvre.

Dans cette perspective, j'adresse donc à chacun d'entre vous mes encouragements les plus sincères. En souhaitant à vos travaux un plein et franc succès, je déclare ouvert le premier Colloque international sur l'après-barrage.

II. RELEVÉ DES RECOMMANDATIONS DU COLLOQUE

Le premier colloque de l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) sur l'après-barrage s'est tenu à Dakar à l'initiative de Son Excellence le Président Abdou DIOUF, Chef d'Etat de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement des pays membres de l'OMVS.

Les délégations ministérielles suivantes ont participé aux travaux qui se sont déroulés du 19 au 23 Novembre 1984 :

République Islamique de Mauritanie

- Le Lieutenant-Colonel Gabriel CIMPER, Ministre de l'Equipement et des Transports, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS,
- Ahmed O/ ZEIN, Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire,
- Dr. Louleïd O/ WADDAH, Ministre du Développement rural.

République du Mali

- Mr. Ahmed Mohamed AG HAMANI, Ministre du Plan.

République du Sénégal

- Samba Yéla DIOP, Ministre de l'Hydraulique,
- Cheikh Hamidou KANE, Ministre du Plan et de la Coopération,
- Serigne Lamine DIOP, Ministre du Développement industriel et de l'Artisanat,
- Amadou Bator DIOP, Ministre du Développement rural.

Dans l'allocution de bienvenue qu'il a prononcée, le Lieutenant-Colonel Gabriel CIMPER s'est réjoui au nom des participants, de l'importance particulière que Son Excellence le Président Abdou DIOUF a bien voulu attacher au colloque en président l'ouverture des travaux.

Il a réaffirmé le ferme engagement des délégués des Etats membres à oeuvrer pour que ce premier colloque contribue à la réussite et à la consolidation du programme commun de mise en valeur du Bassin du fleuve Sénégal.

Dans son discours d'introduction aux travaux du colloque dont il a bien voulu présidé l'ouverture, Son Excellence le Président Abdou DIOUF a rappelé, tout d'abord, l'évolution historique de l'OMVS.

Puis il a indiqué les difficultés actuelles des Etats membres agressés par la désertification, affectés par la crise économique mondiale et par un déficit alimentaire de plus en plus accentué.

Partant de cette constatation, Son Excellence le Président Abdou DIOUF a réaffirmé que l'option des barrages est la seule qui puisse efficacement s'opposer, à long terme, à la dégradation des conditions de vie des populations de la sous-région.

Il a indiqué, dans cet ordre d'idées, que les pays membres de l'OMVS pourraient connaître des lendemains meilleurs, pourvu qu'ils sachent tirer le plus grand parti des barrages dont les travaux seront bientôt achevés. Il a donc invité les participants au colloque à une réflexion commune sur les perspectives et la stratégie de développement intégré du Bassin afin de faire aux Etats membres, des recommandations pertinentes devant leur permettre de valoriser de façon optimale les ressources générées par les infrastructures de base.

Cela, devant-il rappeler, nécessitera la planification, la coordination et le suivi des politiques nationales pour toutes les questions liées à l'exploitation des potentialités offertes par les barrages ; notamment celle touchant le développement rural, la navigation et la politique énergétique. Ces actions pourraient être confiées sous l'égide de l'OMVS, à un comité régional qui visera à instituer un cadre de cohérence pour la réflexion et l'action de toutes les parties concernées.

A la suite de ce discours-programme qui a défini le cadre du colloque, les travaux se sont déroulés sous la présidence du Lieutenant-Colonel Gabriel CIMPER.

Les débats du colloque ont porté sur les sujets essentiels suivants :

- a) Développement rural et Environnement,
- b) Navigation, Energie, Développement industriel et minier,
- c) Gestion des ouvrages, Ressources humaines et Formation, Financement, Planification.

Le colloque a adopté sur ces questions, les recommandations ci-après, élaborées par les experts nationaux dans le cadre de 3 commissions dont les rapports sont ci-joints annexés. Il a par ailleurs retenu l'idée de rencontres périodiques pour approfondir la réflexion qui a été entamée et assurer le suivi et l'évaluation des actions concertées de développement du Bassin du fleuve Sénégal.

1. DEVELOPPEMENT RURAL ET ENVIRONNEMENT

1.1. Redynamiser la commission permanente des eaux et le comité inter-Etats de recherche et de développement agricoles.

1.2. Nécessité impérieuse de la réalisation de l'endiguement de la rive droite avant la mise en eau de Diama.

1.3. Désenclaver effectivement toutes les zones de production du Bassin.

1.4. Afin de supprimer la crue artificielle dans les meilleurs délais, il s'avère nécessaire d'élever le rythme annuel des aménagements et d'améliorer les taux d'exploitation. Il est urgent en conséquence :

- d'une part, que les Etats fassent front commun devant les bailleurs de fonds pour trouver les moyens financiers nécessaires à l'exécution du programme ;

- d'autre part, d'étudier dès à présent l'insertion des privés dans le processus de développement selon un cadre juridique propre à chaque Etat.

1.5. Abaissement des coûts d'aménagement par :

- une étude approfondie des différentes composantes ;
- l'établissement de programmes pluriannuels des travaux ;
- la négociation de meilleures conditions de financement ;
- l'engagement pluriannuel des bailleurs de fonds au financement des aménagements.

1.6. Abaissement des coûts de production par :

- l'augmentation des rendements :
 - . variétés plus productives,
 - . utilisation des engrais et pesticides,
 - . meilleure gestion de l'eau,
 - . désengagement des sociétés d'Etat,
 - . Choix judicieux des équipements,
 - . disponibilité de l'énergie hydraulique à bon marché.

1.7. Mettre en œuvre une politique de prix agricole incitative pour améliorer le revenu du paysan et l'encourager à produire plus.

1.8. Pour éviter la monoculture du riz, il apparaît nécessaire d'asseoir effectivement la diversification quand les conditions agronomiques le permettent.

1.9. Repenser dans le sens d'une plus grande responsabilisation paysanne les modes de tenure des terres.

1.10. Aménager un crédit agricole accessible à tous les exploitants.

1.11. Consolider les acquis résultant des réunions des experts en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement : mettre en place le financement nécessaire au programme de reboisement dans le Bassin du fleuve Sénégal.

1.12. Trouver dans les meilleurs délais le financement de l'étude socio-économique de l'élevage pour rendre effective l'intégration élevage-agriculture.

1.13. La formation et l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales étant le seul support valable pour une responsabilisation effective des paysans, la commission recommande leur mise en oeuvre et leur consolidation dans les plus brefs délais.

1.14. L'agriculture devant supporter environ 27 % des coûts et charges des barrages, une politique de tarification objective de l'eau régularisée doit être étudiée au niveau de l'OMVS et de ses Etats membres.

1.15. Elaborer et harmoniser les schémas directeurs d'aménagement sur une base multisectorielle, permettant la mise en oeuvre des scénarios possibles de développement du Bassin du fleuve Sénégal, base fondamentale d'une planification régionale.

1.16. Avec l'insertion des cultures de diversification dans le système de production du Bassin, il est d'ores et déjà nécessaire de coordonner une recherche approfondie dans ce secteur au niveau sous-régional.

2. NAVIGATION, ENERGIE, DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER

2.1. NAVIGATION

2.1.1. Adoption d'une stratégie de réalisation par étapes, qui s'orientera vers la définition des priorités pour les différentes composantes du projet navigation, tel que défini dans le programme initial.

Cette stratégie tiendra particulièrement compte des contraintes financières, de rentabilité économique et du calendrier de mise en eau du barrage de Manantali, qui impose la réalisation urgente du déroctage du tronçon AMBIDEDI-KAYES.

2.1.2 Le projet navigation étant un projet sous-régional devra être pris en considération dans les politiques nationales des transports et plus particulièrement dans tous les projets de développement générateurs de trafic qui sont localisés dans le Bassin.

2.1.3. Approfondissement de la réflexion sur l'opportunité de la participation du secteur privé et des collectivités locales dans les activités du transport fluvial et la gestion portuaire.

2.2. ENERGIE

2.2.1. Entreprendre des actions de recherche du financement afin de permettre le lancement dans les meilleurs délais, des travaux de la Centrale hydro-électrique de Manantali.

2.2.2. L'harmonisation des politiques énergétiques des Etats membres en particulier en prenant en compte la Centrale hydro-électrique de Manantali dans les plans directeurs nationaux et en évitant les duplications et les dispersions d'efforts par la mise en oeuvre de projets concurrentiels tant au niveau national que sous-régional.

2.2.3. La mise à jour de l'étude hydrologique pour cerner de manière plus précise les quantités d'eau que l'on peut raisonnablement attendre de Manantali, pour intégrer le déficit pluviométrique des huit dernières années.

2.3. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER

2.3.1. La définition d'un schéma directeur de développement industriel et minier du Bassin du fleuve Sénégal, basé sur les plans nationaux de développement industriel et minier ; à ce titre, l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel et minier au niveau de chaque Etat est à encourager.

2.3.2. La mise à la disposition du Haut Commissariat de moyens requis pour la mise en place d'une banque de données préalables à toute évaluation permanente de ce secteur.

3. GESTION DES OUVRAGES, RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION, FINANCEMENT PLANIFICATION

3.1. GESTION DES OUVRAGES

3.1.1. qu'aucun effort ne soit ménagé pour la réalisation dans les plus brefs délais de l'étude sur la gestion des barrages dont les termes de référence ont déjà été approuvés par les instances de l'OMVS. Les résultats de cette étude devront faire l'objet d'un examen approfondi de la part de l'OMVS et de ses Etats membres ;

3.1.2. accorder la plus grande attention dès maintenant à la formation du personnel (ingénieurs et techniciens) destiné à la gestion technique (fonctionnement et entretien) des infrastructures de base ;

3.1.3. retenir la compétence technique comme principal critère de sélection de ce personnel ;

3.1.4. mettre à jour la politique d'utilisation de l'eau faute de quoi, sa gestion notamment, l'arbitrage entre les différents secteurs de consommation (agriculture, énergie, navigation) sera difficile à assurer ;

3.1.5. organiser la collecte et le traitement des données hydrologiques et météorologiques et la mise en place d'un système de prévision et d'annonces des débits homogène et fiable, afin de répondre correctement aux besoins progressifs de la gestion des ouvrages.

3.2. RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

3.2.1. réaliser dans les meilleurs délais, l'étude de restructuration du Haut Commissariat déjà demandée par les instances de l'Organisation, celle-ci devra clarifier et préciser les missions de cette structure dans la perspective de l'après-barrage ;

3.2.2. adoption de politiques communes privilégiant la participation et la responsabilisation paysannes qui appellent des actions de formation diverses (alphabétisation fonctionnelle, gestion, etc...);

3.2.3. adoption d'une structure chargée de l'animation, de la sensibilisation et de l'information des populations rurales en vue de la préparer à assumer les bouleversements prévisibles ;

3.2.4. une étude poussée des mouvements des populations dans le Bassin, afin de pallier l'éventuel déficit du potentiel humain et de préparer les conditions subjectives à la fois du colonat et du retour des émigrés en cas de besoin ;

3.2.5. mettre tout en oeuvre pour que la construction des barrages soit l'occasion, pour les Etats et le Haut Commissariat, de se doter d'un personnel suffisant et compétent ;

3.2.6. accélérer la finalisation des études sur les emplois et les formations menées dans le cadre du Haut Commissariat, en vue de l'élaboration d'un plan-programme de formation ;

3.2.7. tout mettre en oeuvre pour que les actions préconisées par l'étude de l'environnement de l'OMVS, notamment en matière de santé, soient réalisées.

3.3. FINANCEMENT

3.3.1. compte tenu des délais très proches de mise en eau des barrages, les Etats de l'OMVS doivent définir les priorités, tout choix, devant obéir à un souci de solidarité régionale ;

3.3.2. une campagne active et dynamique de relance de la recherche de financement doit être lancée par l'OMVS et les Etats membres ;

3.3.3. les conventions susceptibles de modification doivent être renégociées compte tenu des difficultés économiques et financières des Etats et des difficultés de l'Organisation à honorer le service de sa dette ;

3.3.4. l'OMVS doit mener des études minutieuses pour appréhender au préalable les implications financières des décisions qu'elle serait amenée à prendre dans le cadre de la réalisation des infrastructures de base.

3.4. PLANIFICATION

3.4.1. Mise sur pied dans chaque Etat membre d'un comité national de planification, de coordination et de suivi du développement dans le Bassin.

3.4.2. Création d'un comité régional de planification, de coordination et de suivi du développement dans le Bassin, regroupant les comités nationaux sous l'égide du Haut Commissariat dont les structures chargées de la planification et de la coordination en assureront le secrétariat.

III. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE
DE L'EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET À L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du colloque sur l'après-barrage qui s'est tenu du 19 au 21 Novembre 1984 à Dakar, la Commission chargée de l'examen des questions relatives au développement rural et à la protection de l'Environnement a élu le bureau suivant :

Président : Amadou Tidiane WANE (Sénégal)
Rapporteur : Sambala DIALLO (Mali)
Co-rapporteur : Alioune SY (OMVS)

Les notes présentées par le Haut Commissariat, enrichies par les rapports nationaux, ont servi de base pour les discussions.

I. INTRODUCTION

L'avancée du désert, le déficit alimentaire de plus en plus accentué et l'état d'avancement des travaux des barrages obligent les 3 Etats de la sous-région à se situer dès maintenant dans les perspectives de l'après-barrage.

A ce titre, il s'agit pour la sous-région de réfléchir sur la manière optimale d'utiliser les ouvrages afin de produire plus et mieux dans le souci constant de sauvegarde de l'environnement.

Cela suppose évidemment que soit déployée une panoplie de décisions tant au niveau national que sous-régional pour permettre partout une intégration progressive de nos économies.

I.1. DEVELOPPEMENT RURAL

Le secteur rural se caractérise généralement dans les études et les actions par un déséquilibre des investissements destinés à l'agriculture et ce au détriment des autres secteurs tels que l'élevage, la sylviculture, la pisciculture dont la prise en compte est une nécessité impérieuse pour l'équilibre du développement de la sous-région.

Ce secteur du développement des irrigations dans le Bassin reste de loin le volet le plus important de l'OMVS compte tenu :

- des besoins vivriers de plus en plus importants de la sous-région ;

- du potentiel en eau et en terres que généreront les ouvrages de Diama et de manantali qui permettront d'irriguer en double culture 375 000 ha ;

- de l'impact de ce volet sur la rentabilité globale du programme de l'OMVS ;

- de la part importante qu'il supporte dans coûts et charges des barrages (27 %).

Les acquis encourageants en matière de recherche agronomique et de vulgarisation des techniques d'irrigation ainsi que l'importance des études de base dont dispose l'OMVS? sont autant d'atouts pour la promotion à grande échelle des productions agricoles.

Les caractéristiques essentielles du volet hydro-agricole sont :

- un engouement de plus en plus prononcé des populations pour les cultures irriguées ;

- une superficie aménagée en maîtrise totale de l'eau de 35 000 ha au 30 Juin 1983, (y compris les aménagements de la CSS, de la SOCAS, etc...) soit une superficie nette de 26 500 ha en dehors des agro-industries ;

- un rythme d'aménagement annuel de l'ordre de 2 500 ha largement en dessous des objectifs initialement fixés (3 500 ha/an) pour la période 1980/1985 ;

- un quasi monopole des structures étatiques qui contrôlent 71 % des superficies aménagées ;
- des disproportions importantes entre le niveau de développement dans le Bassin au niveau des trois pays d'une part (17 % pour la République Islamique de Mauritanie, 1 % pour le Mali et 82 % pour le Sénégal) et entre les différentes zones d'un même pays d'autre part (zone aval plus développées que les zones amont) ;
- des superficies exploitées généralement inférieures aux surfaces nettes aménagées ;
- un coût élevé de l'ha aménagé (5 000 000 F CFA/ha en Mauritanie, 4 000 000 F CFA/ha au Sénégal pour les grands aménagements 800 000 F CFA/ha pour les petits périmètres) ;
- mauvais entretien du système hydraulique ;
- prédominance de la riziculture (90 % des superficies) ;
- des charges d'exploitation et d'amortissement élevées (pour un petit périmètre, ces charges sont de 100 000 UM en Mauritanie, 165 000 FCFA au Sénégal et 150 000 FCFA au Mali, tandis que pour un grand périmètre, ces mêmes charges sont de 220 000 FCFA au Sénégal et 200 000 UM en Mauritanie.
- des rendements bons pour le paddy (4 t/ha) et moyens pour les autres cultures ;
- une inadéquation réelle entre le niveau technologique requis et le niveau de formation du paysan. Le coût de production élevé : Au Sénégal 130 FCFA/kg en moyenne, en Mauritanie 120 F ;

Des prix ~~aux~~ producteurs non incitatifs : 66 F/kg au Sénégal, 84 F en Mauritanie et 60 F au Mali. Les revenus paysans étant bas, l'endettement s'accumule, le matériel agricole n'est pas amorti, les entretiens et réparations des réseaux son mal faits ou pas du tout.

- un circuit de commercialisation primaire souvent mal défini et peu efficace ;

- une participation jusque-là limitée des paysans, acteurs de développement, au processus de mise en valeur de la vallée.

Au vu de cette situation qui est bien connue aujourd'hui, la volonté politique doit s'efforcer de créer les conditions nécessaires d'un développement sain et équilibré de la culture irriguée, ceci afin d'éviter l'image d'un vaste secteur agricole qui, pour s'étendre et se développer, aurait continuellement besoin de l'injection de flux de capitaux nouveaux. ce faisant, la culture irriguée deviendrait ainsi un secteur assisté qui serait alors un poids à traîner au lieu d'un secteur pôle de développement "pouvant déclencher le processus d'un développement auto-centré, seul capable par l'amélioration des conditions de vie dans la vallée, de désamorcer les systèmes agraires actuels.

Par ailleurs, d'après les estimations de base, il faudrait, pour éliminer la crue artificielle en 1995 un développement harmonieux sur les deux rives pour permettre une exploitation rationnelle de Manantali, une superficie nette de 76 000 ha supplémentaires pour le Bassin. Cette superficie aurait permis un accès généralisé à la culture irriguée pour toutes les populations pratiquant les cultures de décrue (0,25 ha par actif agricole et un rendement minimal de 4 tonnes de paddy à l'hectare et deux cultures annuelles).

Or, en 1983 il n'y avait que 34 890 ha brut soit 26 500 ha nets pour l'ensemble du Bassin. Si l'on tient compte des faits que :

1. toutes les surfaces cultivables ne sont pas exploitées à cause du mauvais entretien et maintenance du réseau hydraulique et

2. celles qui sont cultivées ne sont pas toutes récoltées il y a environ que 17 800 ha réellement exploités en 1983 avec une intensité culturale inférieure à 1 au lieu de 1,5 ou 2. Ces chiffres donnent une indication sur les pertes économiques énormes liées à la première étape de développement de la culture irriguée dans le Bassin ; ils nous incitent aussi à ne plus parler que du rythme d'aménagement qui semble être un critère insuffisant aujourd'hui, il faut mettre au devant une capacité réelle de mise en exploitation des superficies aménagées.

1.1.2. CONTRAINTES

Par delà l'effort de programmation des Etats, les diverses contraintes pour un développement harmonieux de la sous-région sont d'ordre :

- institutionnel,
- organisationnel,
- technique et technologique,
- de la formation, de l'encadrement,
- social,
- financier et
- économique.

1.1.2.1. Au plan institutionnel, les Etats membres doivent :

- privilégier et protéger l'exploitation paysannale ;
- continuer à perfectionner les outils actuels du développement que sont les sociétés nationales ;
- Jeter les bases institutionnelles de l'intervention d'autres agents économiques (ONG, privés,).

Mais cela suppose évidemment résolus les problèmes juridiques relatifs à l'intervention des uns et des autres et en particulier le mode de mise des terres à la disposition des privés (baux, cessions...).

1.1.2.2. Au plan organisationnel, les restructurations (en cours ou prévues) des sociétés nationales dans le double souci de responsabilisation des paysans de centraliser les activités et de gestion des périmètres doivent permettre de diminuer à terme les charges financières des Etats membres.

Mais cela n'est envisageable que si l'environnement économique s'y prête et que des agents économiques autres que l'Etat trouvent les conditions d'une intervention possible dans les activités de développement agricole ce qui évidemment suppose des révisions déchirantes des politiques de développement rural des Etats membres de l'OMVS.

1.1.2.3. Au plan technique et technologique, il importe de relancer l'effort de recherche agronomique et de lever les contraintes qui s'opposent à la promotion de certaines productions dont le matériel végétal et la paquet technologique sont au point (il s'agit en particulier du cas du blé pour lequel il faut adopter des mesures incitatives). Parallèlement, il s'agit de promouvoir une liaison recherche-développement.

En ce qui concerne la conception de l'aménagement, il y a lieu de revoir cette question afin de parvenir à une réduction des coûts d'aménagement tout en assurant une fiabilité technique et en atténuant les coûts d'entretien, de maintenance et de réhabilitation des périmètres.

Dans ce domaine, il s'agira d'adopter des normes standards pour les différentes zones de la vallée et de favoriser de plus en plus le modèle du moyen périmètre avec l'organisation sociale type CUMA qui permettrait aux exploitants de pouvoir disposer d'unités hydrauliques et mécaniques capables de s'auto-entretenir et procurer des revenus substantiels aux exploitants compte tenu des tailles des parcelles attribuées aux exploitants (1 ha à 2 ha) et de la pratique de la double culture que permet ce matériel.

Il s'agira enfin d'harmoniser les réalisations sur les deux rives pour tenir compte des contraintes sociales propres à la configuration hydraulique et sociale du Bassin.

1.1.2.4. Dans les domaines de la formation et de l'encadrement, il s'agira de mettre en oeuvre des programmes de formation conséquents et en attendant la prise en main par des nationaux de l'encadrement, continuer à rechercher des assistances techniques les plus efficaces et les moins onéreuses pour nos Etats membres.

On peut également rappeler la nécessité de créer des centres d'animation technique et économique pour permettre aux paysans d'assumer rapidement leur rôle de développement ; mais il y a lieu de revoir les modes d'encadrement actuellement pratiqués par la révision de statut du conseiller agricole dans nos Etats membres.

1.1.2.5. Dans le secteur social, il serait urgent d'entreprendre une réflexion sur l'insertion des émigrés, des populations en marge des zones avoisinantes du Bassin afin d'éviter de graves distorsions sociales génératrices de conflits sociaux. Il reste entendu que le retour de ces agents économiques au terroir reste lié avant tout au niveau de développement qu'aura atteint le Bassin.

Les schémas directeurs d'aménagement doivent être revus pour tenir compte de ces contraintes de répartition spatiale et temporelle de périmètres le long du Bassin et du mode d'attribution des parcelles et la taille du niveau des exploitations.

S'agissant du cas particulier des émigrés, ce programme spécial devrait tenir compte de la compétence et du niveau technologique relativement avancé de ces derniers, mais aussi et surtout de la possibilité de faire financer par certains pays où se trouvent ces émigrés (Europe Occidentale par exemple) leurs frais d'installation et d'équipement.

1.1.2.6. Dans le domaine financier, il s'agit d'abord d'accroître les capacités d'absorption de nos sociétés de développement, négocier les meilleures conditions de financement des programmes pluriannuels d'études de travaux pour augmenter le rythme d'aménagement et diminuer le coût de l'ha aménagé. Il y a lieu également de tenir compte que désormais, la seule aide publique ne suffira plus et qu'il faut faire de plus en plus appel aux capitaux privés.

1.1.2.7. Dans le domaine économique, il s'agit de diminuer autant que faire se peut, le niveau des subventions accordées aux facteurs de production, prestations de services et produits agricoles, tout en assurant à l'irrigation les chances d'un développement soutenu. Des études des filières plus précises et les possibilités de résorption des déficits éventuels par des mesures appropriées doivent être envisagées rapidement. cela suppose la prise de décisions courageuses et parfois impopulaires en ce qui concerne les prix aux consommateurs et donc une revalorisation des prix aux producteurs.

Sur ce plan, il y a lieu d'insister sur la nécessité d'harmoniser les politiques agricoles au niveau sous-régional pour promouvoir un développement harmonieux du bassin.

A noter également que la tarification de l'eau régularisée et la répartition des coûts et charges des investissements découlants de la réalisation des barrages, entre les secteurs d'utilisation devra être examinée dans les meilleurs délais pour savoir comment sera facturée cette eau aux aménagements hydro-agricoles.

1.2. Autres activités de développement

L'examen des réalisations et des contenus actuels des portefeuilles d'études au niveau des trois organismes nationaux chargés de développement du Bassin, laisse apparaître une prépondérance très nette de l'agriculture irriguée au détriment d'autres actions (élevage, forêts, pêche) quasi-inexistantes dans les programmes de développement en cours.

Cette situation qui s'éloigne de la stratégie de développement intégré adoptée par l'OMVS appelle des mesures correctives par la promotion de programmes intégrés, sans lesquels on assisterait à moyen terme à un développement "uni-sectoriel" de l'agriculture pouvant affecter doublement les objectifs de l'Organisation :

- sur le plan économique, par une sous-valorisation du potentiel des ressources (élevage, pêche),
- sur le plan écologique, par des déséquilibres liés à l'absence d'actions de préservation et de renouvellement de patrimoine forestier et faunique.

La prévention d'une telle évolution suffit pour justifier le soutien à apporter aux actions en cours d'initiation dans le domaine de l'élevage, de la foresterie et de la pisciculture.

1.2.1. - En ce qui concerne l'élevage, il est d'ores et déjà connu que son évolution sera influencée par le développement de l'agriculture irriguée dans la vallée, soit directement par le jeu des inter-relations entre troupeaux transhumants par les parcours, et les structures de stabulation qui seront mises en oeuvre au niveau des périmètres.

Il reste :

- que les schémas d'une telle intégration soient mieux appréhendés par une étude socio-économique appropriée.

- qu'à la lumière d'une telle étude des actions pilotes soient entreprises sur le terrain, en des zones judicieusement choisies.

Cette étape d'actions pilotes est en effet indispensable à une bonne connaissance des réactions du milieu économique et humaine, qui seule peut permettre de définir les modalités d'exécution de programmes à grande échelle à incorporer dans les plans d'aménagement.

1.2.2. Le domaine de la foresterie a été l'objet d'une programmation qui a mis en relief des opérations à court terme dont la mise en oeuvre doit se "caler" dans le calendrier d'exécution des barrages de Diama et de Manantali, ou répondre de toute urgence à un souci de prévention de l'érosion éolienne dans le Bassin que partage l'ensemble des partenaires du programme.

A cet égard :

- le déboisement du site du réservoir de Manantali constitue une priorité qui se place au devant des préoccupations des Etats ;
- les actions de reboisement à grande échelle et de protection du couvert boisé doivent également revêtir une priorité.

1.2.3. Dans le domaine de la pêche, il y a lieu :

- de tenir compte des acquis importants de la recherche piscicole menée dans les zones de l'Ile à Morphil et à Bakel au Sénégal et dans la zone du fleuve Niger au Mali ;
- de veiller à redynamiser la pêche continentale fluviale et lacustre en dotant les communautés de pêcheurs des moyens artisanaux de leur action ;
- d'harmoniser les législations de pêche des Etats membres ;

- de veiller à la complémentarité des pêches continentale et maritime et d'étudier les possibilités de création d'un estuaire artificiel dans le delta.

II. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le programme d'infrastructure régional et d'aménagement du Bassin du fleuve Sénégal, doit nécessairement se réaliser sous un contrôle permanent de l'environnement dans le Bassin et les zones avoisinantes.

En effet, sans ce contrôle, les grandes réalisations de barrages, endiguements et autres aménagements hydro-agricoles municipaux et de navigation pourraient entraîner dans le Bassin des modifications profondes de l'écosystème.

Cette réalité très tôt perçue par l'OMVS a permis de réaliser une importante étude destinée à définir l'ensemble des effets potentiels programme sur l'environnement du Bassin du fleuve Sénégal.

Cette étude a ainsi abouti à l'élaboration d'un plan d'action définissant toutes les actions correctives en vue d'optimiser le programme.

Dans la mise en oeuvre de ce plan, la priorité a été accordée au volet santé eu égard :

- à l'importance de cette activité dans toutes les actions de développement ;
- l'imminence de mise en eau des barrages qui rendait nécessaire la mise sur pied d'une politique et de stratégies appropriées d'intervention médico-sanitaire dans le bassin et les zones avoisinantes.

D'autres volets tels que :

- la foresterie,
- la pêche,
- la préservation de la faune,

méritent une attention particulière dans la perspective de l'après-barrage mais déjà de la mise en eau de ceux-ci.

2.1. Santé

Dans la perspective de l'après-barrage deux actions essentielles devront être entreprises :

- la mise en oeuvre d'un plan directeur de santé pour le Bassin et les zones avoisinantes dont l'étude sera financée par l'USAID (650,000 US \$) ;
- la poursuite des actions de protection du chantier de Manantali contre l'onchocercose et la glossine au-delà de 1985. Les 400,000 US \$ PNUD couvrent cette opération de 1982-1985.

Il est souhaitable d'intégrer cette opération dans le cadre de l'extension vers l'ouest du programme de lutte contre l'onchocercose.

2.2. Foresterie

- déboisement du site de Manantali avant la mise en eau, pour permettre d'économiser le potentiel ligneux perdu et sécuriser le fonctionnement de la retenue et des équipements de la retenue du barrage ;
- reboisement à grande échelle dans le Bassin ;
- harmonisation des politiques nationales de protection forestière.

2.3. Pêche

Il s'agit pour promouvoir la pisciculture de :

- la création dans les Etats membres de services de vulgarisation halieutique pour atténuer les pertes de production liées aux aménagements en cours ou à réaliser ;
- l'harmonisation des règlements de pêche dans le Bassin ;
- la réalisation, si la factibilité technique, économique et écologique le permet, d'un estuaire artificiel pour protéger les espèces estuariennes menacées par la réalisation de Diama.

2.4. Faune

- création d'un parc dans le Haut-Bassin afin de recueillir la faune délogée de Manantali ;
- mise en place de la réserve du bas delta mauritanienne (réserve de Diawking) ;
- renforcement du Parc de Djoudj au Sénégal.

Il s'agira enfin d'asseoir, un système fiable de surveillance continue des différentes composantes de l'environnement dans le Bassin.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. Redynamiser la commission permanente des eaux et le comité inter-Etats de recherche et de développement agricoles.
2. Nécessité impérieuse de la réalisation de l'endiguement de la rive droite avant la mise en eau de Diama.
3. Désenclaver effectivement toutes les zones de production du Bassin.
4. Afin de supprimer la crue artificielle dans les meilleurs délais, il s'avère nécessaire d'élever le rythme annuel des aménagements et d'améliorer les taux d'exploitation. Il est urgent en conséquence :
 - d'une part, que les Etats fassent front commun devant les bailleurs de fonds pour trouver les moyens financiers nécessaires à l'exécution du programme ;
 - d'autre part, d'étudier dès à présent l'insertion des privés dans le processus de développement selon un cadre juridique propre à chaque Etat.
5. Abaissement des coûts d'aménagement par :
 - une étude approfondie des différentes composantes ;
 - l'établissement de programmes pluriannuels des travaux ;
 - la négociation de meilleures conditions de financement ;
 - l'engagement pluriannuel des bailleurs de fonds au financement des aménagements.

6. Abaissement des coûts de production par :

- l'augmentation des rendements :

- . variétés plus productives;
- . utilisation des engrais et pesticides,
- . meilleure gestion de l'eau,
- . désengagement des sociétés d'Etat,
- . Choix judicieux des équipements,
- . disponibilité de l'énergie hydraulique à bon marché.

7. Mettre en oeuvre une politique de prix agricole incitative pour améliorer le revenu du paysan et l'encourager à produire plus.

8. Pour éviter la monoculture du riz, il apparaît nécessaire d'asseoir effectivement la diversification quand les conditions agronomiques le permettent.

9. Repenser dans le sens d'une plus grande responsabilisation paysanne les modes de tenure des terres.

10. Aménager un crédit agricole accessible à tous les exploitants.

11. Consolider les acquis résultant des réunions des experts en matière de protection et de sauvegarde de l'environnement : mettre en place le financement nécessaire au programme de reboisement dans le Bassin du fleuve Sénégal.

12. Trouver dans les meilleurs délais le financement de l'étude socio-économique de l'élevage pour rendre effective l'intégration élevage-agriculture.

13. La formation et l'alphabétisation fonctionnelle en langues nationales étant le seul support valable pour une responsabilisation effective des paysans, la commission recommande leur mise en oeuvre et leur consolidation dans les plus brefs délais.

14. L'agriculture devant supporter environ 27 % des coûts et charges des barrages, une politique de tarification objective de l'eau régularisée doit être étudiée au niveau de l'OMVS et de ses Etats membres.
15. Elaborer et harmoniser les schémas directeurs d'aménagement sur une base multisectorielle, permettant la mise en oeuvre des scénarios possibles de développement du Bassin du fleuve Sénégal, base fondamentale d'une planification régionale.
16. Le système de production étant basé sur la polyculture, il importe dès maintenant, de coordonner des recherches agricoles des divers Etats membres.

IV. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE
DE L'EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À LA NAVIGATION,
À L'ÉNERGIE ET AU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER

Dans le cadre du Colloque sur l'après-barrage, qui s'est tenue du 19 au 23 Novembre 1984, à Dakar, la Commission N° 2 chargée de l'examen des questions relatives à la navigation, à l'énergie et au développement industriel et minier a élu le bureau suivant :

Président : Sitapha TRAORE, Mali,

Rapporteur : KANE Mamadou Abdoul, Mauritanie,

Co-Rapporteur : Moustapha O/ Maouloud, Haut Commissariat OMVS.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour ont été examinés dans l'ordre ci-après :

- Navigation,
- Energie,
- Développement industriel et minier.

Les notes présentées par le Haut Commissariat ont servi de base pour les discussions :

1. NAVIGATION

Le Haut Commissariat, dans la présentation du volet Navigation a fait un rappel de l'historique et de l'état d'avancement du projet ; ensuite, il a présenté des propositions en vue d'assurer le démarrage rapide dudit projet. Les débats ont porté sur les points suivants :

- Les études d'exécution avec dossiers d'appel d'offres relatifs à l'aménagement du fleuve pour la navigation sont terminées depuis 1981 et celles des ports et escales portuaires sont en cours et seront achevées en fin 1985.

- Les coûts des investissements conformément au programme arrêté par l'OMVS s'élèvent à 58 Milliards de FCFA (1983) pour la voie navigable et la batellerie. Pour les infrastructures portuaires, les estimations préliminaires avancent le chiffre de 90 milliards de FCFA (1983).

- La réalisation rapide du projet navigation et la définition d'une politique de transport par voie fluviale au niveau des Etats membres, permettraient d'éviter les risques d'étouffement par la croissance de modes de communications concurrents (routes et chemins de fer) et l'immobilisation d'une quarantaine de milliards de FCFA déjà investis dans les barrages imputables au volet navigation.

- La redéfinition et le redimensionnement du projet navigation d'une part, et l'évacuation des phosphates par voie fluviale, d'autre part, augmenteraient considérablement les chances d'éligibilité du projet au financement.

La limitation de l'investissement public aux infrastructures (aménagement de la voie navigable, portes et escales portuaire) et la concession à des sociétés privées de droit local des autres composantes du projet à savoir la navigation et les activités portuaires constitueraient un autre moyen de réduction des coûts d'investissement public.

A la suite des débats,

La Commission :

- considérant que le volet navigation se situe dans la phase même de réalisation des infrastructures de base ;
- considérant que le projet navigation est techniquement viable et économiquement avantageux ;
- considérant que ce projet constitue un facteur d'intégration de l'économie des trois Etats de l'OMVS ;
- réaffirme l'importance du volet navigation dans le programme OMVS tel qu'initialement conçu. Les avantages potentiels de la navigation recourent les préoccupations des trois Etats.

Cependant, les contraintes d'environnement surtout d'obtention du financement obligent, tout en poursuivant la recherche de financement de procéder à la recherche d'une stratégie de réalisation par étapes du voler navigation.

La Commission suggère d'adopter une stratégie de réalisation par étapes, qui s'orientera sur la définition des priorités pour les différentes composantes du projet navigation, tel que défini dans le programme initial.

Cette stratégie tiendra particulièrement compte des contraintes financières, de rentabilité économique et du calendrier de mise en eau du barrage de Manantali, qui impose la réalisation urgente du déroctage du tronçon Ambidédi-Kayes.

En outre, le projet navigation étant un projet sous-régional devra être pris en considération dans les politiques nationales des transports et plus particulièrement dans tous les projets de développement générateurs de trafic qui sont localisés dans le Bassin.

Par ailleurs, la Commission invite le Haut Commissariat à approfondir la réflexion sur l'opportunité de la participation du secteur privé et des collectivités locales dans les activités du transport fluvial et la gestion portuaire.

2. ENERGIE

La Commission, après avoir pris connaissance du contenu de la note présentée par le Haut Commissariat sur l'énergie hydroélectrique produite par la centrale de Manantali, a eu à s'apaiser sur les points suivants :

- les conflits pouvant naître, en année de faible hydraulité entre la crue artificielle et les secteurs énergie et navigation ;

- la gestion optimale des ressources en eau rendues disponibles grâce à la réalisation des ouvrages ;

- l'actualisation des études hydrologiques en intégrant les dernière années sèches.

Par ailleurs, la Commission a examiné divers aspects de la centrale hydroélectrique de Manantali.

Dans cet ordre d'idées, la Commission a formulé les recommandations ci-après :

- Considérant l'importance du secteur énergie dans la prise en charge du service de la dette, la Commission invite l'OMVS et les Etats membres à entreprendre des actions de recherche du financement en vue de permettre le lancement dans les meilleurs délais, des travaux de la Centrale hydro-électrique de Manantali.

La Commission recommande aux Etats membres de procéder à l'harmonisation de leur politique énergétique, en particulier en prenant en compte la Centrale hydro-électrique de Manantali dans les plans directeurs nationaux et en évitant les duplications et les dispersions d'efforts par la mise en oeuvre de projets concurrentiels tant au niveau national que sous régional.

EN raison des conflits qui pourraient éventuellement résulter de l'insuffisance de l'eau pour satisfaire les différents secteurs utilisateurs, la Commission recommande :

- la mise à jour de l'étude hydrologique pour cerner de manière plus précise les quantités d'eau que l'on peut raisonnablement attendre de Manantali, pour intégrer le déficit pluviométrique des huit dernières années.

- la réalisation avant le 30 Juin 1985 de l'étude "sur la gestion des ouvrages communs de l'OMVS", étude, dont les termes de référence ont

été approuvés par le Conseil des Ministres de l'OMVS en 1983 et qui permettrait une analyse économiques coûts/avantages des utilisations concurrentes de l'eau par la crue artificielle d'une part et les volets énergie et navigation d'autre part.

En ce qui concerne, la détermination du prix du kwh par la Centrale hydro-électrique de Manantali, la Commission rappelle la nécessité de prendre en compte la part des coûts du barrage de Manantali imputable au volet énergie.

Cette étude qui n'est qu'une partie de l'étude globale de l'actualisation du marché de l'énergie, dont les termes de référence ont été approuvés par le Conseil des Ministres devra déterminer pour chaque Etat membre les conditions d'accessibilité et les avantages tirés de l'utilisation de cette énergie.

3. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER

La Commission estime que ce volet s'inscrit parfaitement dans l'après-barrage mais déplore qu'il n'ait pas encore connu de développement important dans le Bassin.

Etant donné les potentialités existantes et les différents secteurs de développement déjà identifiés dans le cadre des études menées par le Haut Commissariat, la Commission recommande :

- la définition d'un schéma directeur de développement industriel et minier du Bassin du fleuve Sénégal, base sur les plans nationaux de développement industriel et minier ; à ce titre, l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel et minier au niveau de chaque Etat est à encourager ;

- la mise à disposition du Haut Commissariat de moyens requis pour la mise en place d'une Banque de données préalables à toute évaluation permanente de ce secteur.

V. COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LES QUESTIONS RELATIVES

- a) - à la Gestion des ouvrages
- b) - aux Ressources humaines et Formation
- c) - Financement
- d) - Planification

Dans le cadre des travaux du colloque sur l'après-barrage organisé par l'OMVS, la Commission a siégé du 19 au 23 Novembre 1984 en vue d'examiner les points ci-après inscrits à son ordre du jour :

- Gestion des ouvrages,
- Ressources humaines
- Financement,
- Planification.

Le Bureau de la Commission a été ainsi composée :

Président : M. Baba TANDIA (Mauritanie)
Rapporteur : Mamadou M. SYLLA (Sénégal)
Co-Rapporteur : Oumar BA.

A l'issue de ces travaux, la Commission soumet au colloque les conclusions suivantes :

GESTION DES OUVRAGES

CONSIDERANT :

- que les travaux des barrages vont s'achever dans des délais très brefs, 1986 POUR DIAMA et 1988 pour MANANTALI ;
- qu'une bonne préparation de la gestion de ces barrages est une condition nécessaire à la réussite de la mise en valeur optimum des ressources rendues disponibles par le fleuve régularisé ;
- que la rentabilisation des barrages nécessite que les fonctions multisectorielles qui ont présidé à leur conception soient réellement satisfaites.

RECOMMANDE :

1. - qu'aucun effort ne soit ménagé pour une réalisation rapide de l'étude sur la gestion des barrages dont les termes de référence ont déjà été approuvés par les instances de l'OMVS. Les résultats de cette étude devront faire l'objet d'un examen approfondi de la part de l'OMVS et des Etats membres.

2. - en plus de l'étude sur la gestion des barrages, que les actions suivantes soient menées pour garantir la qualité de cette gestion :

- accorder la plus grande attention dès maintenant à la formation du personnel (ingénieurs et techniciens) destiné à la gestion technique (fonctionnement et entretien) des infrastructures de base ;

- retenir la compétence technique comme principal critère de sélection de ce personnel ;

- mettre à jour la politique d'utilisation de l'eau faute de quoi, sa gestion, notamment, l'arbitrage entre les différents secteurs de consommation (agriculture, énergie, navigation) sera difficile à assurer ; politique qui doit entre autres concerner :

. l'identification et l'organisation des utilisateurs de l'eau afin de faciliter la programmation des besoins en eau et les relations entre les différents intervenants ;

. l'amélioration de la planification des besoins en eau des différents secteurs d'utilisation notamment l'irrigation ;

. la limitation dans le temps de la phase transitoire de création d'une crue artificielle pour la culture de décrue, par l'accélération du développement de la culture irriguée, en maîtrise totale de l'eau, qui, sur la plan agricole, est la finalité de la construction des barrages ;

3. - d'organiser la collecte et le traitement des données hydrologiques et météorologiques et la mise en place d'un système de prévision et d'annonces des débits homogène et fiable, afin de répondre correctement aux besoins progressifs de la gestion des ouvrages.

RESSOURCES HUMAINES

CONSIDERANT QUE :

1. la nécessité de traduire dans la réalité le développement à la base, conçu et réalisé par et pour les populations du Bassin, impose que soit levé un certain nombre de contraintes .

2. la politique des barrages constitue une véritable entreprise reconditionnement du milieu physique et humain à partir d'une modification fondamentale du régime des eaux, qui, tout en apportant des perspectives de sécurisation et augmentation considérables de la production, va entraîner une discontinuité dans le processus de développement ;

3. le développement de différents secteurs des économies des Etats aura des impacts directs sur l'urbanisation, l'amélioration des conditions de vie et la création d'infrastructures nouvelles et sera à l'origine de créations d'emplois qui vont engendrer une croissance démographique soutenue par des flux migratoires, le ralentissement de l'exode rural et le retour des travailleurs émigrés ;

4. l'OMVS devra jouer un rôle catalyseur pour mettre au point des programmes de formation et de promotion humaine, et par conséquent qu'il devient de plus en plus urgent de réadapter sa mission dans ce domaine, et de lui apporter tout l'appui nécessaire tant sur le plan institutionnel que le plan matériel, pour lui permettre d'entreprendre les différentes actions inscrites à son programme ;

5. dans la réalisation des barrages, le transfert de technologie pour un développement endogène, doit être une préoccupation permanente ;

6. la réussite des actions de développement projetées dans le Bassin passe nécessairement par l'animation, la sensibilisation et l'information des populations du Bassin ;

La Commission recommande :

1. de réaliser dans les meilleurs délais, l'étude de restructuration du Haut Commissariat déjà demandée par les instances de l'Organisation, celle-ci devra clarifier et préciser les missions de cette structure dans la perspective de "l'après-barrage" ;
2. l'adoption de politiques communes privilégiant la participation et la responsabilisation paysannes qui appellent des actions de formation diverses (alphabétisation fonctionnelle, gestion etc...) ;
3. l'adoption d'une structure chargée de l'animation, de la sensibilisation et de l'information des populations rurales en vue de la préparer à assumer les bouleversements prévisibles ;
4. une étude poussée des mouvements des populations dans le Bassin, afin de pallier l'éventuel déficit du potentiel humain et préparer les conditions subjectives et objectives à la fois du colonat et du retour des émigrés en cas de besoin ;
5. de mettre tout en oeuvre pour que la construction des barrages soit l'occasion, pour les Etats et le Haut Commissariat, de se doter d'un personnel suffisant et compétent ;
6. d'accélérer la finalisation des études sur les emplois et les formations menées dans le cadre du Haut Commissariat, en vue de l'élaboration d'un plan-programme de formation ;
7. de tout mettre en oeuvre pour que les actions préconisées par l'étude de l'environnement de l'OMVS, notamment en matière de santé, soient réalisées.

FINANCEMENT

CONSIDERANT :

- que les efforts importants consentis à tous les niveaux (Etats, Organisation, pays donateurs, amis et organismes de financement) ont permis le lancement des travaux de la 1ère tranche du programme d'infrastructures régionales ;
- que la réalisation de ces barrages rencontre des difficultés de plusieurs ordres ;
- que la crédibilité des Etats passe par une mise en oeuvre correcte des ouvrages de 1ère génération du programme OMVS ;
- que les difficultés relevées actuellement dans la réalisation des barrages (retard dans le paiement du service de la dette, imprévus financiers, retard dans le versement des contributions au budget de l'Organisation) peuvent compromettre sérieusement l'achèvement des travaux des menaces d'arrêt de chantier étant brandies par les entrepreneurs ;
- que la réalisation du programme de l'OMVS doit constituer pour chacun des Etats une préoccupation constante ;
- que les difficultés de fonctionnement actuelles du Haut Commissariat, ne sont pas de nature à lui conférer l'efficacité nécessaire à la réalisation de sa mission et peuvent, par ailleurs, hypothéquer les chances de réussite dans la poursuite de la recherche de financement.
- l'importance des besoins de financement nécessaires à la poursuite de la réalisation du programme d'infrastructure régionale ;
- les possibilités limitées des économies nationales et les difficultés prévisibles pour faire face au service de la dette ;

- que la définition des priorités dans la réalisation du reste du programme est une nécessité urgente, même si la recherche de financement devra se mener simultanément pour certaines opérations ;

- le rôle primordial de l'OMVS dans la prospection, la recherche des financements nécessaires ;

La Commission attire l'attention des Etats sur la nécessité de garantir la réussite totale de la dernière phase du programme, grâce à la mise en oeuvre des mesures appropriées pour lever ces contraintes.

Elle recommande en conséquence :

1. compte tenu des détails très proches de mise en eau des barrages, que les Etats de l'OMVS définissent les priorités, tout choix, devant obéir à un souci de solidarité régionale ;
2. qu'une campagne active et dynamique de relance de la recherche de financement soit lancée par l'OMVS et les Etats membres ;
3. que les conventions susceptibles de modification soient renégociées compte tenu des difficultés économiques et financières des Etats et des difficultés de l'Organisation à honorer le service de sa dette ;
4. que l'OMVS mène des études minutieuses pour appréhender au préalable les implications financières des décisions qu'elle serait amenée à prendre dans le cadre de la réalisation des infrastructures de base.

PLANIFICATION

La Commission considérant :

- que la mise en service des barrages et la disponibilité pérenne de l'eau vont transformer de façon profonde les structures économiques et sociales, les conditions et mode de vie des populations et affecteront de façon substantielle la structure des relations entre les différents Etats riverains ;
- la nécessité de coordonner les différents plans pour arriver à la définition de stratégies de développement cohérentes et bien ajustées à l'environnement socio-économique et humain du Bassin ;
- la nécessité d'une harmonisation des politiques nationales, en vue d'une rentabilisation des infrastructures communes ;
- le manque de clarification du rôle de l'OMVS dans l'après-barrage, surtout en ce qui concerne les actions nécessaires à une valorisation optimale des ressources du Bassin et de l'interaction entre les planifications nationales ;

Recommande :

1. que chaque Etat membre mette sur pied un comité national de planification de coordination et de suivi du développement dans le Bassin, devant s'atteler à :

a) coordonner la préparation et l'exécution des programmes de pré-investissement et d'investissement relatif à la mise en valeur des ressources générées par des barrages de Diama et manantali en vue d'assurer :

- un développement généralisé et accéléré du Bassin du fleuve Sénégal,

- un effet optimal de celui-ci sur la consolidation des écosystèmes et le développement des régions avoisinantes,
- une réduction de la vulnérabilité des économies nationales et une contribution optimale à leur développement.

b) évaluer l'impact des projets sur l'économie, les structures socio-économiques et l'environnement, pour proposer les mesures nécessaires à la correction des déséquilibres qui auront été décelés, ou à l'amélioration des performances,

c) assurer le suivi de la mise en oeuvre des stratégies nationales de développement du Bassin, afin de proposer les réajustements nécessaires à leur amélioration,

d) émettre des recommandations sur les mesures administratives et financières en vue d'assurer un développement optimal (tels que les aspects fonciers, réglementation des transports, politiques de prix, énergie, etc...),

e) renforcer le processus de concertation continue avec les partenaires du développement du Bassin,

f) apporter leurs contributions aux réflexions nécessaires et urgentes sur les différents problèmes liés à la gestion des ouvrages et l'harmonisation des politiques nationales liées à l'exploitation des potentialités offertes par ces ouvrages (développement rural, navigation, politique énergétique, etc...),

g) participer à l'élaboration d'une politique régionale de sécurité alimentaire, à laquelle doit s'intégrer l'effort de développement du Bassin.

2. la création d'un comité régional de planification de coordination et de suivi du développement dans le Bassin, regroupant les comités nationaux sous l'égide du Haut Commissariat dont les structures chargées de la planification et de la coordination en assureront le secrétariat.

VI. ANNEXES

1. COMMUNIQUE FINAL

Le Premier Colloque de l'OMVS sur l'après-barrage s'est tenu à Dakar du 19 au 23 Novembre 1984 à l'initiative de S.E. le Président Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS.

Les travaux dont l'ouverture a été présidée par S.E. le Président Abdou DIOUF ont été dirigés par le Lieutenant-Colonel Gabriel CIMPER, membre du Comité Militaire de Salut National, Ministre de l'Equipement et des Transports de la République Islamique de Mauritanie et Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS.

Leurs Excellences,

M. Ahmed Mohamed AG HAMANI, Ministre du Plan ;

M. Ahmed O/ ZEIN, Ministre du Plan et
de l'Aménagement du Territoire

Dr. Louleïd O/ WADDAH, Ministre du Développement rural ;

M. Samba Yéla DIOP, Ministre de l'Hydraulique ;

M. Cheikh Hamidou KANE, Ministre du Plan et de la Coopération ;

M. Serigne Lamine DIOP, Ministre du Développement industriel
et de l'Artisanat ;

M. Amadou Bator DIOP, Ministre du Développement rural ;

ont représenté respectivement, les Gouvernements de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal.

Dans le discours-programme qu'il a prononcé au cours de la séance d'ouverture, S.E. Le Président Abdou DIOUF a défini le cadre du Colloque et invité les participants aux travaux à procéder à une réflexion commune approfondie sur les thèmes relatifs :

- au Développement rural,
- au Développement industriel et énergétique,
- à la protection de l'Environnement,
- aux infrastructures portuaires et à la Navigabilité du fleuve Sénégal

- aux ressources humaines,
- à la Gestion des Ouvrages communs,
- à la Planification et
- à la recherche de financement.

Les participants au Colloque ont procédé à un examen approfondi des différentes communications faites par le Haut Commissariat et les Etats membres sur l'ensemble de ces importantes questions relatives aux perspectives et à la stratégie de développement du Bassin du fleuve Sénégal et ont formulé des recommandations visant à fixer le meilleur parti des ouvrages d'infrastructure de base de l'OMVS.

L'examen des questions relatives au Développement rural a conduit les participants à insister particulièrement sur la nécessité de définir une politique agricole concertée au niveau des 3 Etats membres ; d'étudier les voies et moyens de réduction des coûts d'aménagement et de production au niveau des périmètres irrigués ; d'élaborer des schémas directeurs harmonisés de développement intégré du Bassin du fleuve Sénégal et de veiller à la réalisation, dans les délais requis, de toutes les composantes du programme et notamment, de l'endiguement de la rive droite et de la réhabilitation de l'endiguement de la Rive gauche.

Concernant les Transports, le Colloque a recommandé l'adoption d'une stratégie de réalisation par étapes, des différentes composantes du projet Navigation, tenant compte des contraintes financières, de rendement économique et du calendrier de mise en eau du barrage de Manantali.

S'agissant du Développement industriel, le Colloque a recommandé l'harmonisation des politiques énergétiques des Etats membres en fonction de la Centrale hydro-électrique de Manantali dont la réalisation devra être entreprise dans les meilleurs délais. Il a, dans cette optique, rappelé l'urgence de l'élaboration du plan de développement industriel, minier et énergétique au niveau de chacun des 3 Etats membres.

Concernant la Gestion des ouvrages communs, le Colloque a plus particulièrement insisté sur la redynamisation de la Commission permanente des Eaux. Il a, par ailleurs, souhaité que l'étude de la Gestion des ouvrages communs soit élaborée dans les meilleurs délais.

L'examen des questions relatives aux Ressources humaines a amené les participants à rappeler la nécessité de définir une politique de responsabilisation effective des paysans et de se préoccuper des conséquences sociales et humaines des bouleversements occasionnés en milieu traditionnel par la mise en oeuvre du programme de l'OMVS.

Par ailleurs, compte tenu de l'importance des financements à mobiliser pour la réalisation du reste du programme dans une conjoncture de crise économique et financière mondiale, le Colloque a recommandé qu'une campagne active et dynamique de relance de la recherche de financement soit engagée par l'OMVS et ses Etats membres.

Le Colloque a par ailleurs recommandé la création, sous l'égide de l'OMVS, d'un Comité régional de planification, de coordination et de suivi visant à instituer un cadre de cohérence pour la réflexion et l'action de toutes les parties concernées.

Enfin le Colloque s'est félicité de l'atmosphère franche et cordiale qui a prévalu tout au long de ses travaux et saisit cette occasion pour adresser à nouveau l'expression de sa sincère gratitude à S.E. le Président Abdou DIOUF, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS pour cette heureuse initiative ; le Peuple et le Gouvernement du Sénégal pour l'accueil chaleureux et les facilités de tous ordres mis à sa disposition.

Fait à Dakar, le 23 Novembre 1984

Le Colloque

2. MOTION DE REMERCIEMENTS

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le premier Colloque de l'OMVS sur l'après-barrage s'est tenu à Dakar du 19 au 23 Novembre 1984 à l'initiative de Son Excellence le Président Abdou DIOUF, Président de la République du Sénégal, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat e de Gouvernement de l'OMVS.

A l'issue du Colloque dont l'ouverture a été présidée par Son Excellence le Président Abdou DIOUF et les travaux dirigés par le Lieutenant-Colonel Gabriel CIMPER, membre du Comité Militaire de Salut National, Ministre de l'Equipement et des Transports de la République Islamique de Mauritanie et Président en exercice du Conseil des Ministres de l'OMVS, les délégations du Mali et de la Mauritanie, conduites respectivement par leurs Excellences :

- Ahmed Mohamed AG HAMANI, Ministre du Plan de la République du Mali
- Ahmed OULD ZEIN, Ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire de la République Islamique de Mauritanie
- Louleïd OULD WADDAD, Ministre du Développement rural de la République Islamique de Mauritanie :

expriment leurs sincères remerciements à Son Excellence le Président Abdou DIOUF, au Peuple et au Gouvernement de la République du Sénégal pour l'accueil chaleureux et fraternel, l'hospitalité généreuse, qui leur ont été réservés ainsi que les facilités de tous ordres mises à leur disposition tout au long de leur séjour à Dakar.

Fait à Dakar, le 23 Novembre 1984

Les délégations de la République du Mali
et de la République Islamique de Mauritanie

3. ALLOCUTION DE BIENVENUE PRONONCEE

PAR

MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL GABRIEL CIMPER
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OMVS

Qu'il me soit permis tout d'abord, en votre nom à tous, comme en mon nom personnel, d'adresser nos sincères remerciements et nos souhaits de bienvenue à notre Président, le Président Abdou DIOUF, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS, qui, à peine rentré d'un voyage harassant, a bien voulu présider à l'ouverture des travaux de notre Colloque, dont il est l'initiateur.

Cette marque d'intérêt pour les problèmes concrets qu'affronte notre sous-région, qui ne s'est jamais démentie, ce souci constant d'être à l'écoute de nos peuples, en même temps qu'ils nous honorent, constituent pour nous le meilleur gage de réussite.

Nos Chefs d'Etat viennent, une fois de plus, de nous en administrer la preuve à l'occasion du dernier sommet de notre Organisation continentale qui, pour reprendre l'expression du Président Abdou DIOUF, constitue sans nul doute, le "grand tournant".

C'est ce pragmatisme qui désormais doit nous guider dans le cadre de la mise en oeuvre du vaste programme de l'OMVS, qui se trouve aussi, faut-il le rappeler, à la croisée des chemins.

La construction des barrages était, il y a quelques années encore, un pari. Ce pari a été gagné. Leur utilisation optimale constitue un pari, autrement plus important, et plus difficile.

Malgré la crise, malgré la sécheresse et la désertification, ce pari-là n'est pas perdu d'avance à condition que, dans l'unité renforcé, le réalisme l'emporte sur l'utopie et, à l'instar de nos Chefs d'Etat réunis à Addis il y a quelques jours, le sérieux sur l'incantation.

Je vous remercie.

4. ALLOCUTION DE CLOTURE PRONONCEE

PAR MONSIEUR LE LIEUTENANT-COLONEL GABRIEL CIMPER,
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS
DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'OMVS

Nous voilà parvenus, après 4 jours de débats fructueux, au terme de nos travaux.

Si les décisions que nous avons prises, et les recommandations que nous avons arrêtées, constituent un jalon important dans la recherche d'une solidarité toujours plus forte, et d'une amorce réelle d'intégration de nos économies, auxquelles aspirent nos peuples, et que commandent les faits, nous le devons d'abord au Président Abdou DIOUF, Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OMVS qui, non seulement a pris l'initiative de l'organisation de ce Colloque, mais a bien voulu, malgré ses multiples occupations, en présider l'ouverture, et, en ce faisant, nous tracer la voie, dans un discours-programme, qui est l'Acte essentiel du Colloque.

Je mentionnerai en outre l'excellent travail abattu, en un temps record, par nos experts. Je signalerai aussi que les documents de qualité qui nous ont été soumis par le Haut Commissariat ont une part non négligeable dans le succès de nos travaux.

Enfin, et ce n'est pas le moindre important, la parfaite organisation matérielle, et toutes les facilités mises à notre disposition par le Gouvernement du Sénégal nous ont permis de terminer dans les délais, l'examen approfondi d'un ordre du jour fourni et complexe, puisqu'il vise à l'élaboration d'une stratégie fonctionnelle, réaliste, pour l'après-barrage.

Il peut être présomptueux de vouloir épuiser, en si peu de temps, un ordre du jour aussi chargé.

Nous pouvons, en tout cas, grâce à la bonne volonté de tous, et à l'esprit de solidarité qui a animé nos débats, nous féliciter du travail accompli.

Il s'agit, en fait, d'une oeuvre de longue haleine, complexe, et que nous conduisons dans un contexte difficile.

Je demeure persuadé, cependant, que sous la conduite éclairée de nos Chefs d'Etat, nous réaliserons, dans la solidarité et l'unité, nos objectifs communs.

Je vous remercie.

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION
CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT

MALI

Nancoman KEITA	D. Génie Rural
Samballa DIALLO	DNA - Mali

MAURITANIE

Mohameden Baba OULD AHMED	Directeur de la SONADER
---------------------------	-------------------------

OMVS

Dendou OULD TAJIDINE	Chef D.R.I. - DDC
Mamadou DIOP GAYE	Dir/DIAMA
Abdoulaye Racine KANE	Chef DEG/OMVS
Assane DIOP	Chef DAA/OMVS

SENEGAL

A. Tidiane WANE	CT/SG/PR
Dr. Ibrahima NIANG	DSPA/MDR
Oumar Khassimou DIA	PDG/SAED
Arona FALL	DPA/SAED
Alioune BADIANE	Chef DGPA/DAT
Massata GUEYE	CT/MDR
Christian GARCIA	MPC/DP
Dr. Ibrahima DIAWARA	DSPA/MDR
Amadou NDIAYE	DSR/DEFC/MPN
Médoune BEYE	ISRA

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE
D'ETUDIER LES QUESTIONS RELATIVES A LA NAVIGATION,
A L'ENERGIE ET AU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET MINIER

<u>Noms</u>	<u>Service</u>	<u>Pays</u>
Mamdou DIANKA	MDIA/DE	Sénégal
Bocar Madani THIAM	MDIA	Sénégal
Alassane DIAWARA	MPC	Sénégal
David SAGNA	MPC/DP	Sénégal
Michel HABIB	DEP/ME	Sénégal
Garan KONARE	OMVS	
Al Bakaye KOUNTA	OMVS	
Mohamed Lamine OULD ABDI	CT/OMVS	Mauritanie
Cheikh Omar SARR	DGA/DNI	Mali
Bouba CAMARA	DNHE	Mali
Mamadou HAIDARA	Comanav	Mali
Kalidou SANOGO	ONT	Mali
Djibril SALL	MH	Sénégal

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CHARGÉE DE
L'EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES :

- a) à la Gestion des ouvrages
 - b) aux ressources humaines et à la formation
 - c) au financement
 - d) à la planification
-

1. Baba Amadou TANDIA, Directeur du Travail (RIM) Président,
2. Babaly DEME, Directeur de l'Infrastructure régionale (OMVS)
3. Mamadou WANE, Directeur de la Formation et de la Promotion humaine
4. Bouna Sama COULIBALY, Directeur adjoint du Travail (Mali)
5. Bakary ARIKO, (Mali)
6. Mamadou DEMBELE, Conseiller technique, Ministère du Plan (Mali)
7. Adama SY, Conseiller technique, Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (RIM)
8. El Hadj Koymil FALL, Ministère de l'Economie et des Finances (Sénégal)
9. Gérard SIVILIA, Conseiller technique, Ministère de l'Hydraulique (Sénégal)
10. S.M. BOUBACAR, Conseiller juridique, (OMVS)
11. Amadou Latyr NDIAYE, Conseiller technique, Ministère du Développement rural (Sénégal)
12. Oumar BA, Directeur des Investissements (OMVS)
13. Moustapha THIOUNE, Ministère du Plan et de la Coopération (Sénégal)
14. Mohamed Abdel VETAH, Chef du Projet Répartition Coûts et Charges (OMVS)
15. Pierre DE BARROS, Directeur de cabinet, Ministre délégué chargé des Emigrés (Sénégal)
16. Papa Maki DIA, Inspecteur technique, Ministère Hydraulique (Sénégal)
17. Mamadou M. SYLLA, Ministère du Plan et de la Coopération (Sénégal)
18. Assane DIOP, Chef de la Cellule d'Evaluation et de Planification Continue (OMVS)

